

Solidaires en action ^{N° 27}

Le 4 janvier 2010

21 janvier : la Fonction Publique en grève !

L'unité demeure une demande forte des salarié-e-s. Mais lorsque des organisations refusent l'action, il est nécessaire de construire un front unitaire plus restreint mais décidé à agir. Ainsi, CGT, FSU, Solidaires appellent l'ensemble du personnel de la Fonction Publique à la grève, le 21 janvier ; cette décision a été prise par Solidaires en lien avec les organisations concernées de la Fonction Publique.

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics. Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007. Cette politique est aggravée par **les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents**, les effets de la **Révision générale des politiques publiques** (RGPP) et de la **Réorganisation administrative territoriale de l'Etat** (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, **l'Enseignement Supérieur et la Recherche**, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres. **L'hôpital public**, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger. Le Gouvernement fait pression sur **les collectivités territoriales** pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement. Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment : de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ; de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ; d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ; de revenir sur toutes les réformes régressives ; d'abroger la loi dite de « mobilité » ; de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations et de construire un temps fort, **de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010**. Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

SNCF : une grève à partir du 19 ou 20 janvier ?



Mi-décembre, les fédérations CGT, UNSA, CFDT avaient retiré les préavis de grève déposés pour les « roulants » (conducteurs d'une part, contrôleurs d'autre part). Cela ne s'est pas fait sans une certaine incompréhension de leurs équipes locales. **La CGT expliquant l'absence de grève en décembre par la préparation d'un mouvement « tous services » en janvier, nous avons immédiatement relancé nos efforts pour construire une grève nationale reconductible, en fixant cette échéance.** Le travail des équipes SUD-Rail, la demande de sections CGT, la persistance de grèves locales ont amené les fédérations syndicales à se revoir fin décembre. Une Demande de Concertation Immédiate (préalable au préavis, depuis la loi antigreve de 2007) est déposée début janvier. **En perspective, une grève à compter du 19 ou 20 janvier, jours où se tiendront Comité Central d'Entreprise puis Conseil d'Administration consacrés au budget 2010 de la SNCF**

Effectifs, salaires, conditions de travail, et avenir de l'entreprise publique sont les revendications mises en avant. Reste à savoir comment se situeront les autres fédérations : SUD-Rail met en avant la nécessité de coordonner nationalement les luttes, et d'imposer une autre politique que l'actuelle casse de l'entreprise, morcelée pour être privatisée. **Cela passe par un mouvement national reconductible, reposant sur la démocratie des assemblées générales de grévistes.**

Sécurité Sociale et « dialogue social ».

Après avoir reculé de mois en mois les réunions paritaires nationales sur les salaires, l'UCANSS a enfin dévoilé ses intentions en matière salariale. Avec leur sens coutumier du dialogue social, ils proposent une mesure non négociable ! Et quelle mesure : augmenter la valeur du point de 0,50% au 1^{er} juillet 2010. Rappelons que la dernière mesure salariale était de 1% au 1^{er} janvier 2009.

Alors que **les caisses locales ont « économisé » 124,5 millions d'euros (excédents remontés aux caisses nationales) sur le dos du personnel**, cette décision est une véritable provocation. Elle montre, une fois de plus, le profond mépris des dirigeants de la Sécu pour leurs salarié-e-s. Le personnel de la Sécu n'a pas besoin d'une aumône mais d'augmentations permettant □ à tous d'avoir un véritable salaire en adéquation au travail fourni.

SUD rappelle ses exigences et réclame 50 points pour tous les employés et cadres. SUD Protection sociale appelle les fédérations syndicales de la Sécu à préparer une mobilisation unitaire du personnel. SUD est prêt à participer à toute rencontre avec les autres fédérations pour préparer cette riposte indispensable.

Retraité-e-s : Solidaires s'invite à l'intersyndicale.

A plusieurs reprises, l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires a manifesté son existence, participé à des manifestations unitaires, proposé de renforcer l'intersyndicale nationale : sans le moindre écho de la part de toutes les autres organisations syndicales qui ont continué à nous ignorer, contrairement à ce qui se fait dans plusieurs régions. Alors, nos camarades font plus simplement : ils/elles préviennent de leur présence à la prochaine réunion unitaire...

Extraits du courrier adressé aux autres organisations :

Dans les intersyndicales locales où nous sommes, nous avons bien pris connaissance de la réunion de l'intersyndicale nationale du 6 novembre, du travail engagé en commun à la suite de cette rencontre et de la nouvelle rencontre le 11 janvier 2010.

Nous partageons la volonté d'action unitaire courant mars, ainsi que la nécessité de la préparer dès maintenant.

Cette unité se réalise dans des localités, des départements, où l'absence de l'Union syndicale Solidaires dans l'intersyndicale nationale interroge d'autant plus les équipes que cette unité a été fortement visible et appréciée dans toutes les intersyndicales interprofessionnelles de l'année 2009.

Nous affirmons que tous que les retraités, comme les salariés, n'ont pas à subir les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Le développement du chômage, l'accroissement énorme des inégalités, l'affaiblissement des protections sociales ne sont pas un résultat inéluctable mais bien des conséquences parmi d'autres des politiques menées par le gouvernement et des choix du patronat.

Nous pensons que l'unité la plus large pour la mobilisation et pour l'action représente un élément important de l'efficacité revendicative, pour les retraités comme pour les actifs. **C'est pourquoi nous vous faisons part de notre présence à l'intersyndicale du 11 janvier afin de donner des suites totalement unitaires à la défense des revendications des retraités.**

Protection des sources des journalistes : la loi enfin votée.

La nécessité de la protection des sources des journalistes vient encore d'être réaffirmée. Les journalistes britanniques (Financial Times, Independent News et Media, Guardian, Times Newspapers et agence Reuters) étaient sommés par un tribunal de donner leurs sources à la suite d'une plainte d'une firme à propos de la divulgation d'une OPA. A l'unanimité, les juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg ont condamné le Royaume Uni pour atteinte à la liberté d'expression.

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ) salue cette décision et rappelle aux responsables français que toute la profession réclame à ses côtés que la législation française se mette enfin en harmonie avec la loi et la jurisprudence européennes. **Avec le SNJ, tous les journalistes dénoncent les perquisitions abusives, les intimidations et autres atteintes à la liberté de l'information qui se multiplient dans notre pays.** Le SNJ a d'ailleurs de saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité du cas d'un jeune journaliste du Monde mis abusivement en garde-à-vue le 13 juillet dernier, dans le cadre d'une manifestation contre les violences policières qu'il couvrait pour son journal.

La loi portant protection du secret des sources des journalistes a été adoptée le 22 décembre. Enfin, ce principe consubstantiel à l'exercice de la profession est inscrit dans la législation française, ses dispositions étant insérées dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Parmi les motifs de satisfaction, outre le principe proclamé que la protection des sources est d'intérêt public, le SNJ se félicite qu'il ne puisse y être « porté atteinte directement ou indirectement » sous peine de nullité de toute la procédure en cours. Le SNJ se félicite également qu'à tous les stades de la procédure, le journaliste puisse légalement taire ses sources. Le SNJ rappelle que, en réponse à ses demandes, c'est bien toute la chaîne d'information qui est couverte par cette loi et non le seul journaliste. En matière de perquisition, les enquêteurs ne pourront plus librement saisir tout et n'importe quoi puisque maintenant le journaliste peut s'y opposer.

Parmi les mauvais points de cette loi : **trop d'exceptions possibles à ce principe de secret des sources et trop de dispositions floues** qui risquent d'ouvrir la voie à des interprétations divergentes des enquêteurs, du parquet et des tribunaux. Pire, rien sur les incriminations de recel du secret de l'instruction, du secret-défense et autres secrets alors que le législateur aurait pu tirer des conclusions profitables de la jurisprudence européenne condamnant régulièrement les abus qui ont atteint les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette loi, importante pour un pays démocratique, a été adoptée en catimini, par vote à main levée alors que moins de vingt députés siégeaient en séance de nuit un 21 décembre en à peine deux heures, débat général et vote compris. Comme si la majorité gouvernementale n'en était pas fière, aucun des ministres concernés n'était présent. Aux journalistes maintenant de s'emparer de cette loi, de la faire vivre et de compléter le travail du législateur chaque fois que cela sera nécessaire par l'application du droit européen. Ils peuvent compter sur le SNJ pour les y aider.

Routiers : grève annulée, en échange de pas grand-chose !

Seulement 3 ou 4% d'augmentation du prix de l'heure, cela changera peu pour la majorité des conducteurs qui étaient en dessous du SMIC, touchaient un complément pour atteindre ce salaire horaire minimum légal et vont passer juste au dessus du SMIC. Une fois de plus, rien pour les ouvriers et un chèque annuel de 100 millions d'euros pour les patrons. Et dans 10 mois, des éventuelles discussions sur la complémentaire santé obligatoire et la convention collective. Voilà le résultat d'une « négociation » où les syndicats SUD Solidaires étaient exclus.

Aucun des autres scandales ne bougera :

- ⇒ pour tenter d'avoir un revenu décent à la fin du mois, la durée de travail restera à 53 heures par semaine pour les conducteurs qui peuvent dormir chez eux le soir, et presque 57 heures pour les autres...
- ⇒ plus de la moitié des conducteurs longue distance « expérimenteront » toujours l'endormissement au volant et le dangereux manque de vigilance,
- ⇒ entre 100 et 120 conducteurs professionnels mourront toujours chaque année dans un accident en France,
- ⇒ pour arriver à temps, les vitesses autorisées seront souvent dépassées et les contrôles des inspecteurs du travail trouveront toujours 1 journée sur 3 en infraction, à 80% à cause du non-respect de la législation sociale,
- ⇒ et les conducteurs, bien plus que les autres professions, subiront obésité et l'hypertension artérielle, et pour tenir le coup contre la fatigue et le stress, un conducteur sur trois, absents 4 nuits ou plus, continuera de fumer au moins 20 cigarettes pas jour... jusqu'au moment où les maladies non reconnues professionnelles, douleurs rachidiennes, cervicales et dorsales, imposeront d'arrêter.

La profession restera moins payée que les autres, avec plus de temps de travail, plus d'horaires irréguliers, plus d'accidents de travail, plus de risques personnels en étant obligé de ne pas respecter la législation sur la vitesse, le chargement maximum, le temps de conduite... Nous étions prêts à la grève pour changer tout cela, pour travailler normalement, pour un salaire décent. Mais un « accord » qui ne change pas grand-chose est signé, et la grève n'aura pas lieu : occasion ratée.

La seule solution : mieux payer les transports, mieux répartir les richesses. Donner de l'argent public au patronat routier ne changera rien. L'Union Solidaires Transports exige que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, vis-à-vis des chargeurs, des donneurs d'ordre qui font jouer la concurrence pour tirer toujours vers le bas les tarifs de transport.

Nous demandons la remise en place de la Tarification Routière Obligatoire supprimée en 1985, seul moyen d'imposer un tarif qui couvre les coûts réels de transport, en intégrant le respect de la réglementation, le temps de travail, les temps de conduite et de pause des chauffeurs et un salaire correct... Le transport ne doit plus être utilisé pour augmenter les profits des entreprises : le prix du transport doit retrouver un prix normal, les stocks ne doivent plus être sur la route avec le « juste à temps »... il faut changer le fonctionnement de l'économie, pour un meilleur partage des richesses entre tous.

Solidaires Transports Union Solidaires Transports
Nous étions prêts à la grève pour vivre normalement

Seulement 3 ou 4% d'augmentation du prix de l'heure, cela ne changera rien pour la majorité des conducteurs qui restent en dessous du SMIC et continuent donc à travailler en SMIC, le salaire horaire minimum légal. Une fois de plus, rien pour les ouvriers et un chèque annuel de 100 millions d'euros pour les patrons. Et dans 10 mois, des éventuelles discussions sur la complémentaire santé obligatoire et la convention collective. Voilà le résultat d'une « négociation » où les syndicats SUD Solidaires étaient exclus.

Et aucun des autres scandales ne bougera :

- pour tenter d'avoir un revenu décent à la fin du mois, la durée de travail restera à 53 heures par semaine pour les conducteurs qui peuvent dormir chez eux le soir, et presque 57 heures pour les autres...
- plus de la moitié des conducteurs longue distance « expérimenteront » toujours l'endormissement au volant et le dangereux manque de vigilance,
- entre 100 et 120 conducteurs professionnels mourront toujours chaque année dans un accident en France,
- pour arriver à temps, les vitesses autorisées seront souvent dépassées et les contrôles des inspecteurs du travail trouveront toujours 1 journée sur 3 en infraction, à 80% à cause du non-respect de la législation sociale,
- et les conducteurs, bien plus que les autres professions, subiront obésité et l'hypertension artérielle, et pour tenir le coup contre la fatigue et le stress, un conducteur sur trois, absents 4 nuits ou plus, continuera de fumer au moins 20 cigarettes pas jour... jusqu'au moment où les maladies non reconnues professionnelles, douleurs rachidiennes, cervicales et dorsales, imposeront d'arrêter.

La seule solution : mieux payer les transports, mieux répartir les richesses. Donner de l'argent public au patronat routier ne changera rien. L'Union Solidaires Transports exige que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, vis-à-vis des chargeurs, des donneurs d'ordre qui font jouer la concurrence pour tirer toujours vers le bas les tarifs de transport.

1. L'Union Solidaires Transports exige que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, vis-à-vis des chargeurs, des donneurs d'ordre qui font jouer la concurrence pour tirer toujours vers le bas les tarifs de transport.

Nous demandons la remise en place de la Tarification Routière Obligatoire supprimée en 1985, seul moyen d'imposer un tarif qui couvre les coûts réels de transport, en intégrant le respect de la réglementation, le temps de travail, les temps de conduite et de pause des chauffeurs et un salaire correct...

Le transport ne doit plus être utilisé pour augmenter les profits des entreprises : le prix du transport doit retrouver un prix normal, les stocks ne doivent plus être sur la route avec le « juste à temps »... il faut changer le fonctionnement de l'économie, pour un meilleur partage des richesses entre tous.

Nous étions prêts à la grève pour changer tout cela, pour travailler normalement, pour un salaire décent. Mais un « accord » qui ne change pas grand-chose est signé, et la grève n'aura pas lieu : occasion ratée.

L'Union syndicale Transports, implantée chez les Transports Girard, Norbert Demessange, Géodis...

Tract de Solidaires Transport à diffuser aux routiers : aux portes de leurs entreprises, sur les plateformes logistiques, les aires d'autoroutes, ...